



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/034

Genève, le 27 avril 2021

CONCERNE :

Trente-et-unième session du Comité pour les animaux (AC) et
Vingt-cinquième session du Comité pour les plantes (PC) :
Note sur l'inscription, les documents et la logistique

1. La 31^e session du Comité pour les animaux (AC31) et la 25^e session du Comité pour les plantes (PC25), ainsi que les deux sessions conjointes de ces deux Comités, se tiendront en ligne de 12 h 30 à 15 h 30 (CET/heure de Genève) aux dates suivantes :

AC31	31 mai - 1 juin 2021
PC25	2 - 3 juin 2021
AC31/PC25	4 juin 2021
Pause pour le travail en session	5 - 18 juin 2021
AC31/PC25 reprise	21 juin 2021
AC31 reprise	22 juin 2021
PC25 reprise	23 juin 2021
AC31 ou PC25 reprise	24 juin 2021 (sauf imprévu)

2. Les sessions se tiendront sur la plateforme KUDO, avec interprétation en anglais, français et espagnol, et seront diffusées en direct dans ces trois langues sur la chaîne YouTube de la CITES.

Inscription

3. Tous les participants doivent s'inscrire séparément à chaque session, et ce à l'avance. L'inscription à la session d'un des deux Comités entraîne automatiquement une inscription aux sessions conjointes des deux Comités. Les participants qui s'étaient déjà inscrits aux sessions prévues en 2020 devront se réinscrire. Il est désormais possible de s'inscrire en ligne. Les points focaux des Parties et des observateurs devraient avoir reçu par courriel un lien exclusif à cet effet. Pour toute question relative à l'inscription, veuillez écrire à registration@cites.org.

Dates butoirs d'inscription

4. Le Secrétariat rappelle aux agences de l'ONU ainsi qu'aux agences ou organisations observatrices techniquement qualifiées dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvage qu'elles doivent s'inscrire au plus tard d'ici le **1^{er} mai 2021** pour la 31^e session du Comité pour les animaux et d'ici le **3 mai 2021** pour la 25^e session du Comité pour les plantes, en vertu des articles 3 et 4 de leur règlement intérieur respectif.

5. Le Secrétariat rappelle aux Parties observatrices qu'elles doivent s'inscrire au plus tard d'ici le **24 mai 2021** pour la 31^e session du Comité pour les animaux et d'ici le **26 mai 2021** pour la 25^e session du Comité pour les plantes, en vertu de l'article 2 de leur règlement intérieur respectif.

Interventions des délégués pendant les sessions

6. Toutes les Parties et tous les observateurs qui remplissent les conditions nécessaires pour participer à la session, mentionnées aux articles 2, 3 ou 4 du règlement intérieur du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes, sont autorisés à s'inscrire et apparaîtront dans la liste des participants. Cependant, afin de permettre une participation maximale et d'assurer un déroulement efficace et productif de la session dans le temps imparti, les conditions suivantes s'appliqueront :
- a) Pour les **Parties observatrices**, seuls quatre délégués pourront prendre la parole. Chaque Partie peut nommer plus de quatre délégués dans leurs lettres de créance : tous seront inscrits sur la liste des participants s'ils remplissent les conditions de l'article 2 du règlement intérieur, mais seuls quatre d'entre eux seront autorisés à intervenir. Les lettres de créance doivent préciser quels délégués prendront la parole.
 - b) Pour les **observateurs non-Parties, les agences des Nations Unies et les OIG et ONG observatrices, y compris pour le secteur privé**, seuls deux délégués pourront prendre la parole. Plus de deux délégués peuvent être inclus dans les lettres de nomination : tous seront inscrits sur la liste des participants s'ils remplissent les conditions des articles 3 et 4 du règlement intérieur, mais seuls deux d'entre eux seront autorisés à intervenir. Les lettres de nomination doivent préciser quels délégués prendront la parole.
 - c) Le nombre d'interventions autorisées sur un point donné de l'ordre du jour sera laissé à la discrétion du président du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes. Cependant, compte tenu des contraintes de temps, il pourra être restreint. Conformément au paragraphe 6 de l'article 14 des règlements intérieurs du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, sur proposition de leur président, les Comités peuvent également décider de limiter le temps de parole accordé à chaque intervenant, qui devrait être de 5 minutes maximum par intervention pour les Membres du Comité, de 4 minutes pour les Parties et de 3 minutes pour les observateurs.

Déroulement des sessions

7. La présentation des points inscrits à l'ordre du jour sera brève, car l'on présume que les participants auront pris connaissance des documents en amont des sessions. Les sessions elles-mêmes se concentreront sur les résultats et les recommandations. Un ordre du jour annoté sera fourni à l'avance afin de faciliter le travail des Comités et d'aider les participants.
8. Le programme de travail des sessions sera le suivant :
- Lors de la 1^{ère} semaine 1 (du 31 mai au 4 juin 2021), deux journées seront dédiées aux réunions du Comité pour les animaux, deux journées aux réunions du Comité pour les plantes, et une journée à une réunion conjointe des deux Comités.
 - Au cours des 2^e et 3^e semaines (du 7 au 18 juin 2021), aucune session plénière des Comités n'aura lieu : les groupes de travail en session, créés par les Comités au cours de la première semaine, auront ainsi le temps de délibérer et de produire leurs rapports. Ceux-ci seront traduits et diffusés, avant d'être présentés pour examen au(x) Comité(s) compétent(s) lors de la reprise des réunions, au cours de la 4^e semaine (du 21 au 24 juin 2021).
 - Lors de la 4^e semaine, une journée sera consacrée à une réunion conjointe des deux Comités, une journée à une réunion du Comité pour les animaux et une journée à une réunion du Comité pour les plantes. Une journée supplémentaire a été prévue le 24 juin, dans l'éventualité où l'un des Comités aurait besoin de plus de temps pour achever ses travaux. La 4^e semaine sera également l'occasion

d'aborder tous les points qui n'auront pas été résolus au cours de la 1^{ère} semaine et d'adopter les résumés exécutifs disponibles, le cas échéant.

Frais de participation pour les organisations observatrices

9. Les intervenants des agences ou organismes non onusiens techniquement qualifiés dans le domaine de la protection, conservation ou gestion de la faune et flore sauvage doivent s'acquitter des frais de participation prévus à la résolution Conf. 18.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*. Le Sous-comité des finances et du budget a convenu de réduire de manière exceptionnelle les frais de participation à 50 USD, soulignant que cela ne devait pas être considéré comme un précédent. Le Secrétariat remercie la Suisse pour son offre généreuse de couvrir les frais de participation à hauteur de 15 000 USD pour la 73^e session du Comité permanent, la 31^e session du Comité pour les animaux et la 25^e session du Comité pour les plantes.
10. La session sera diffusée (gratuitement) en anglais, français et espagnol sur la chaîne YouTube de la CITES. Tous les participants inscrits mais ne prenant pas la parole pourront suivre la session sans possibilité d'y intervenir. Pour les agences et organismes non onusiens techniquement qualifiés dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvage, les observateurs inscrits mais ne prenant pas la parole ne paieront pas de frais d'inscription.

Documents

11. Les documents préparés pour les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes qui devaient avoir lieu en juillet 2020 sont toujours d'actualité pour les sessions en ligne de 2021. Lorsque des progrès ont été réalisés depuis la publication de ces documents, ceux-ci seront présentés sous la forme d'un addendum, qui comprendra des recommandations révisées, le cas échéant, pour examen par le Comité concerné. En l'absence d'addendum, les Comités discuteront des recommandations émises dans les documents AC31 ou PC25 d'origine. Il s'agira de la seule session du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes entre la 18^e session et la 19^e session de la Conférence des Parties. Afin de remplir autant que possible le mandat de chaque Comité, il est possible que certains documents soient, à titre exceptionnel, soumis de manière tardive.
12. Il convient de noter que la sélection de nouvelles combinaisons espèces/pays pour examen conformément à la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II*, et à la résolution Conf. 17.7 (Rev. CoP18), *Étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité*, est reportée et aura lieu lors de la première session ordinaire des Comités suivant la 19^e session de la Conférence des Parties. Ceci aura un impact sur les points 13.4, 19.1 et 19.2 de l'ordre du jour de la 31^e session du Comité pour les animaux, ainsi que sur le point 15.4 de l'ordre du jour de la 25^e session du Comité pour les plantes.

Informations sur KUDO et sur les sessions de formation en amont de la session réelle

13. La session se tiendra sur la plateforme en ligne KUDO. Un manuel technique sur KUDO sera envoyé à tous les participants une semaine avant la session.
14. Lorsqu'ils se connectent sur la plateforme KUDO, les participants susceptibles de prendre la parole — autres que les Membres des deux Comités — sont invités à respecter la convention de dénomination suivante : PAYS ou ORGANISATION – Nom, en mentionnant la Partie, l'agence ou l'organisme qu'ils représentent, puis leur prénom et leur nom. Par exemple : « CONGO — Jean Bosco Nganongo » ou « UNEP-WCMC — Kelly Malsch ». Il peut s'avérer difficile d'inviter des participants à intervenir s'ils ne peuvent pas être clairement identifiés à l'aide de la convention de dénomination indiquée ci-dessus.
15. Au cours de la semaine du 25 au 28 mai 2021, le Secrétariat organisera cinq sessions de formation pour les participants susceptibles de prendre la parole. Elles seront organisées à différents moments pour couvrir les différents fuseaux horaires des participants. Les informations relatives aux sessions de formation (date, heure et liens utiles) seront communiquées par courriel aux participants inscrits. Les sessions de formation sont ouvertes à tous et permettront de tester la connexion Internet, le microphone et la caméra de chaque

participant, afin de veiller à ce que ceux-ci soient en mesure de prendre la parole au cours de la session. **Les participants peuvent également tester leur connexion et leur installation informatique à tout moment en suivant ce lien : <https://live.kudoway.com/test>.**

16. Les liens KUDO et les mots de passe requis pour accéder à la 31^e session du Comité pour les animaux et à la 25^e session du Comité pour les plantes seront communiqués par courriel le vendredi 28 mai 2021 à l'ensemble des participants inscrits qui prendront la parole. Cet email sera envoyé par registration@cites.org. Ce lien ne doit pas être partagé en dehors des délégués identifiés comme intervenants dans les lettres de créance ou de nomination. Veuillez vérifier que votre fournisseur de messagerie ne considère pas les messages de l'adresse mentionnée ci-dessus comme des courriers indésirables.

Soumission des interventions sous forme écrite pour les interprètes

17. Le Secrétariat encourage toujours les intervenants à partager leurs notes d'intervention avec les interprètes afin de garantir la fidélité et la précision de l'interprétation. Étant donné que les interprètes travailleront à distance, il est d'autant plus important de partager avec eux avant la session, dans la mesure du possible, les notes de votre discours. Les intervenants qui souhaitent prendre la parole sur un point spécifique inscrit à l'ordre du jour (voir <https://cites.org/fra/com/ac/31/index.php> pour l'ordre du jour de la 31^e session du Comité pour les animaux et <https://cites.org/fra/com/pc/25/index.php> pour l'ordre du jour de la 25^e session du Comité pour les plantes) sont invités à envoyer leurs interventions dès que possible à l'adresse info@cites.org.